

De Tanger à Tiznit, pourquoi le Maroc refoule-t-il les migrants ?

● 350 migrants ont été refoulés de Tanger vers Tiznit en deux mois. Les dessous d'une opération sécuritaire à hauts risques.

Fin de partie pour les migrants irréguliers au Maroc ! Il y a un an, le Maroc a clôturé officiellement l'opération exceptionnelle de régularisation des migrants (voir les chiffres ci-dessous). Aujourd'hui, l'heure est au refoulement et aux déplacements forcés depuis le Nord vers le Sud du pays.

Le retour des sécuritaires ?

Dernier acte de cette escalade, le 30 novembre, les forces auxiliaires font une descente dans le camp des migrants dans la forêt de Fni-deq. «Ils ont brûlé et détruit des tentes. Des migrants ont été embarqués vers Tiznit», avance Camara Laye, coordinateur du Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM). La veille, le 29 novembre, les forces auxiliaires arrêtent une dizaine de migrants, en situation administrative irrégulière, vivant dans la même forêt. L'opération se termine par la mort de deux migrants camerounais. Des ONG marocaines et espagnoles accusent les autorités d'être à l'origine de ce décès. «Les Subsahariens se réfugiaient dans des grottes. Pour les faire sortir, les forces de l'ordre y ont mis le feu. Ce qui a causé la mort des deux migrants», rapporte l'association espagnole, Camiando Fronteras. Une version réfutée en bloc par les autorités locales. La préfecture de Tétouan confirme la mort des deux personnes, mais «à cause d'une asphyxie suite à un feu allumé



durant leur sommeil dans la grotte». Ce triste fait divers confirme-t-il le retour de l'approche sécuritaire dans la gestion de la politique migratoire ?

Conditions de vie difficiles à Tiznit

«Ces actions sont inexplicables. Nous avons demandé des éclaircissements aux responsables des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la sécurité des frontières, sans recevoir de réponses à nos questions», regrette Kamal Lahbib, acteur associatif et membre de la Commission nationale de suivi et de recours de l'opération de régularisation des migrants. Pour Camara Laye, «l'État veut chasser les migrants du Nord du Maroc», accuse-t-il. Entre octobre et fin novembre, plus de 350 migrants ont été refoulés des quartiers de Bou-

khalef et Mesnan, à Tanger, vers Tiznit. «Pourquoi aujourd'hui et pourquoi Tiznit ?», se demande Lahbib. Ce dernier estime que «ces actions contredisent les principes de liberté de circulation et la politique migratoire». À l'heure actuelle, 200 personnes vivent dans des conditions difficiles à Tiznit. Une personne vivante sur place nous décrit leur situation : «Nous vivons dans un immeuble abandonné de la ville. Nous n'avons rien à manger et nous vivons de la mendicité et la solidarité des Marocains». Ce constat est partagé par la section de l'Association marocaine des droits de l'Homme à Tiznit.

Une politique migratoire «indécise»

Avant la période de la politique migratoire, lancée en septembre 2013, les migrants irréguliers se

voyaient refouler d'Oujda vers l'Algérie. Ces migrants étaient pris dans un jeu de ping-pong entre les Algériens et les Marocains. Depuis, le modus operandi des autorités marocaines a changé. Dès février 2015, une vague de refoulement s'est déroulée, depuis Nador et Tanger. Les migrants ont été déplacés à El Jadida, Youssoufia, Chichaoua, Tiznit et Agadir. «Plus de 800 migrants, dont des mineurs, des femmes enceintes, demandeurs d'asile et des personnes qui ont demandé leur régularisation et qui n'ont pas encore reçu de réponses en première instance, ont été parmi les personnes déplacées», observe le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants au Maroc (GADEM) et le Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM). La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et le GADEM ont décrit ces refoulements comme un signe «d'une politique migratoire indécise», dans leur rapport, paru en mars 2015. Les deux ONG exigent de «cesser immédiatement les rafles visant les migrants en situation irrégulière» et «la fin des arrestations et détentions arbitraires ainsi que les tentatives d'expulsions collectives et respecter en toute circonstance le principe de non-refoulement, conformément à la loi marocaine et aux obligations internationales de l'État». Les autorités marocaines défendent leur action comme des mesures pour «démanteler les réseaux de traite et de trafic des êtres humains». Une allégation qui ne satisfait pas les associatifs. «Les migrants vivent dans les forêts parce qu'ils ont de grandes difficultés à accéder au logement dans les villes de Tanger, Nador et Oujda. Beaucoup de Marocains refusent de louer aux Subsahariens», rappelle Camara Laye. Et d'ajouter : «ces opérations de démantèlement de prétendus réseaux ne s'accompagnent pas d'assistance des présumés victimes. Les personnes sont refoulées sans argent ni nourriture près de Tiznit». Kamal Lahbib appelle, pour sa part, l'État «à éviter de jouer la carte sécuritaire car elle est contre-productive. Nous allons continuer à appeler à une approche cohérente pour ne pas détruire ce que le Maroc a construit en deux ans», conclue-t-il.

● ● ●
Les ONG dénoncent des pratiques discriminatoires justifiées par des raisons sécuritaires.

Bilan de l'opération de régularisation

27.643 demandes de régularisation

25.432 demandes acceptées (92%)

31% sont des femmes

77% ont entre 20 et 40 ans

Taux de régularisation par nationalité :

Sénégal (27%), Syrie (18,4%), Nigeria (8%), Côte d'Ivoire (6,4%), Guinée (5,9%), RDC (5,8%), Mali (4,8%),

Cameroun (3,9%) et Philippines (3,4%).

Taux de régularisation par ville :

Rabat (27,4%), Casablanca (18,6%), Tanger (8,7%) Oujda (5,5%) Marrakech (4,6%), Laayoune (3%) et Salé (2,3%).

Source : CNDH

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemmaizi@leseco.ma

Grand angle

INTERVIEW

**Anis Birou**

Ministre chargé des Marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration

«Nous luttons contre les réseaux de traite»

par des réseaux de traite. Nous luttons contre les réseaux de traite. C'est un axe d'intervention difficile, mais l'important pour nous est que les migrants vivent dans la dignité.

Quel est le niveau de mise en application des dispositions de la politique migratoire dans les volets santé, éducation et accès à l'emploi?

L'opération de régularisation a permis de régulariser la situation de 92% des demandeurs migrants. Un dispositif humanitaire a été mis en place en partenariat avec le Croissant rouge et une cinquantaine d'associations. En octobre, nous avons signé une convention pour l'accès de cette population au RAMED. Les enfants des migrants sont intégrés dans le système d'enseigne-

ment marocain; des programmes de soutien scolaire sont aussi programmés grâce à l'action d'ONG marocaines. Enfin, notre politique prévoit des formations professionnelles pour les migrants régularisés.

À quel stade se trouve la révision des trois textes relatifs aux questions migratoires (loi sur l'immigration, sur l'asile et la traite)?

La loi sur la traite sera discutée bientôt au Parlement. La loi sur l'asile devrait être présentée bientôt. Le Maroc a fait son choix et le roi a donné ses orientations pour mettre en place une politique migratoire basée sur la dignité et les droits de l'Homme. Le gouvernement travaille dans ce sens. En deux ans et demi, nous avons fait un travail énorme. Évidemment, cette politique

migratoire n'est pas sans difficultés. Lors du sommet de la Vallette tenu en novembre, l'expérience marocaine a été saluée par plusieurs pays.

Où en sont les négociations entre le Maroc et l'Union européenne (UE) pour la signature d'un accord de réadmission, démarrées en 2003?

Je tiens d'abord à préciser que nous avons de bonnes relations avec l'UE en matière d'immigration. Les négociations pour un accord de mobilité et d'admission en sont aujourd'hui au 17e round. Pour le moment, nous ne sommes pas parvenus à un accord avec l'UE. Les négociations continuent et elles prennent du temps. Le dernier round a eu lieu en janvier dernier.

PROPOS RECUEILLIS PAR S.L.

Les ÉCO: Les autorités marocaines multiplient les opérations de démantèlement des camps de migrants irréguliers dans le Nord. Pourquoi ce timing?

Anis Birou : Notre politique migratoire est d'abord en faveur des migrants, avec une approche globale composée de plusieurs dimensions. Parmi les actions prévues dans cette politique, il s'agit de mettre fin à l'exploitation des migrants